

HOLDING JPS
Société par actions simplifiée
au capital de 183 000 euros
Siège social : 40 B, avenue Sainte Rita
97354 REMIRE MONTJOLY
844 472 993 RCS CAYENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 600 470 euros de la manière suivante :

- En totalité au compte « **autres réserves** » 600 470 euros
qui s'élève ainsi à 2 603 043 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

Signé par :

LE MOIGNE JEAN-PHILIPPE

3EABE4E6573F4AB...

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING JPS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 40B AVENUE SAINT RITA			97354 REMIRE MONTJOLY	
Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 8 4 4 4 7 2 9 9 3 0 0 0 2 2			Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Brut ₁	
			Amortissements, provisions ₂	
			Net ₃	
			Net ₄	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement*			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TO TAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TO TAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation *			CN	
TO TAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété: *			Immobili-sations :	
			Stocks :	
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING JPS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :183 000.....)	DA	183 000	183 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	3 091 982	3 091 982
	Réserve légale (3)	DD	18 300	18 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 002 573	1 558 085
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	600 470	444 488
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	5 896 325	5 295 855
	Autres fonds propres	DM		
	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
Autres fonds propres	Avances conditionnées	DO		
	TO TAL (II)	DP		
	Provisions pour risques	DQ		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour charges	DR		
	TO TAL (III)	DS		
	Emprunts obligataires convertibles	DT		
DETTES (4)	Autres emprunts obligataires	DU	1 534 989	835 643
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	2 482 918	1 473 701
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	D1		
	Instruments financiers à terme	DW		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	96 365	79 453
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	145 821	155 016
	Dettes fiscales et sociales	DZ	1 961 831	1 964 676
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA		
	Autres dettes	EB		
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EC	6 221 924	4 508 488
TO TAL (IV)				
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)				
TO TAL GENERAL (I à V)			12 118 249	9 804 343
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	3 091 982	3 091 982
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF		
		EG	4 139 823	3 773 873
		EH	38 932	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING JPS							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	485 476	FH		FI	485 476	698 396
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	485 476	FK		FL	485 476	698 396
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	5 690	20 790
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	448	8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	491 614	719 194
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	127 165	123 753
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9 042	4 575
	Salaires et traitements *					FY	95 114	94 600
	Cotisations sociales (10)					FZ	38 402	37 680
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations	{ - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations			GA	179 359	176 311
						GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	310	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	449 391	436 921
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	42 223	282 273
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	95 589	158 022
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	7 096	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	58 113	3 333
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	145 786	173 542
	Reprises sur dépréciations					GM	500	
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	1 228 846	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 433 244	176 876
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	195 925	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	58 974	41 970
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	595 300	
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	850 199	41 970
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	583 045	134 905
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	713 761	575 200

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING JPS		Néant ☐ *			
		Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD		23 962	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH		24 842	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		(880)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	113 291	129 832	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 020 447	1 078 053	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 419 977	633 565	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	600 470	444 488	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			1G		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8			
	dont cotisations facultatives Madelin A10				
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					
PCEAC					
CH EXCEPTIONNELLES DIVERSES + CH. SUR EX ANTERIEURES					
VCEAC					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS HOLDING JPS

L'ANNEXE DE VOS COMPTES ANNUELS

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, des règlements relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général (PCG 2005) et des règlements de l'ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et 2023-03 du 7 juillet 2023, consacrés à la modernisation des états financiers, applicables à la clôture de l'exercice, et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **12 118 249** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 020 447** euros et un total **charges** de **1 419 977** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **600 470** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les usufruits sont amortis sur leur durée juridique, soit sur une durée de 15 ans ET 18 ans.

Règles et Méthodes Comptables

Test de valeur sur les titres de participation :

La valeur des titres de participation détenus dans les filiales fait l'objet de test en appliquant la méthode de l'actif net comptable corrigé.

Ce qui permet de déterminer des plus ou moins values latentes à l'actif des filiales.

En cas de moins value, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

Il en est de même pour les avances faites aux filiales.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Précisions sur les quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun

La SAS HOLDING JPS détient des titres de participations de filiales à l'impôt sur le revenu, dites sociétés transparentes.

Le résultat fiscal de ces filiales est réintégré fiscalement (et extra-comptablement) chez HOLDING JPS la même année qu'il est réalisé par la filiale. Ces filiales sont ainsi fiscalisées chez HOLDING JPS au prorata du capital détenu par HOLDING JPS.

Comptablement, les résultats des filiales ne sont intégrés dans HOLDING JPS que si l'assemblée générale d'approbation des comptes affecte le résultat de la filiale au compte courant d'associé. Ainsi, le résultat des filiales n'est pas toujours constaté comptablement chez la société mère. Lorsqu'il est constaté, il l'est avec un décalage d'un exercice par rapport au résultat fiscal si les périodes d'exercice coïncident.

Engagements en matière de retraite

Règles et Méthodes Comptables

Les provisions pour engagement de retraite ne sont pas valorisées car non significatives. Elles ne sont donc pas constatées dans les comptes sociaux.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, Holding JPS présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	2 281 284		8 336		8 336	2 281 284
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 281 284		8 336		8 336	2 281 284
CORPORELLES	Terrains	87 314					87 314
	Constructions sur sol propre	801 654					801 654
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			110 000		59 000	51 000
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 237		66 716		66 716	5 237
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	894 205		176 716		125 716	945 205	
FINANCIERES	Participations	3 922 175		381 994		598 195	3 705 974
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	50		1			51
	Prêts et autres immobilisations financières			695 000			695 000
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 922 225		1 076 995		598 195	4 401 025
TOTAL		7 097 714		1 262 047		732 247	7 627 514

--	--	--	--	--	--	--	--

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06								
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles				314 263	132 640		446 903
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				314 263	132 640		446 903
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre				154 462	41 510		195 971
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport					4 278		4 278
	Matériel de bureau, mobilier			4 120	931		5 051	
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				158 581	46 719		205 300	
TOTAL					472 844	179 359		652 203
		Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
		Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
		Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles								
TOTAL IMMOB INCORPORELLES								
Terrains								
Constructions sur sol propre								
sur sol d'autrui								
instal, agencement, aménag.								
Instal. technique matériel outillage industriels								
Instal générales Agencet aménagt divers								
Matériel de transport								
Matériel de bureau, informatique, mobilier								
Emballages récupérables, divers								
TOTAL IMMOB CORPORELLES								
Frais d'acquisition de titres de participation								
TOTAL								
TOTAL GENERAL NON VENTILE								

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	150 500	5 925	500	155 925
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Autres	5 690	190 000	5 690	190 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	156 190	195 925	6 190	345 925
TOTAL GENERAL		156 190	195 925	6 190	345 925
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			195 925	5 690 500	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	660 000		660 000
	Autres immobilisations financières	35 000	35 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	276 798	276 798	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 740	1 740	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	4 443 497	4 443 497	
	Débiteurs divers	14 000	14 000	
	Charges constatées d'avance	1 235	1 235	
TOTAL DES CREANCES		5 432 270	4 772 270	660 000
Prêts accordés en cours d'exercice		660 000		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	38 932	38 932		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 496 058	107 994	747 284	640 780
	Emprunts et dettes financières divers	694 038		694 038	
	Fournisseurs et comptes rattachés	96 365	96 365		
	Personnel et comptes rattachés	2 962	2 962		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 794	18 794		
	Impôts sur les bénéfices	82 482	82 482		
	Taxes sur la valeur ajoutée	36 525	36 525		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 058	5 058		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 961 831	1 961 831		
	Groupe et associés	1 788 880	1 788 880		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		6 221 924	4 139 823	1 441 321	640 780
Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 068 299			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		96 611			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 193 303			

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		1 235	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		1 235	



Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		18 300,00	10,0000	183 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		18 300,00	10,0000	183 000,00

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS OUEST SUPPORT	(3 792)		100,00	(903)
SAS LES DEUX RIVES	14 548		100,00	(1 124)
SC ACIGNE	(87 010)		99,99	(22 122)
SCI LE CARRE	(34 037)		70,00	(809)
SAS L2M CONSEIL	259 686		60,00	73 864
SAS MERLUBERLU	345 580		51,00	134 406
SCI FEU VERT	77 464		51,00	110 766
SAS LA CHAUMIERE	(381 914)		51,00	(64 668)
SCI COMTESSE	3 901		51,00	(11 084)
LBI	17 574		50,10	9 613
SAS RESTO LMS	638 430		59,00	(3 990)
2. Participations (10 à 50 %)				
SCV BALATA "EN LIQUIDATION"	(10 101)		50,00	(11 101)
SCI LA CALE	(2 754)		50,00	1 050
SC BAT STOCK MARONI	(41 227)		49,00	(41 327)
SCI BOIS PLAGE L2M	4 443		50,00	(4 410)
SCI BREMAUDIERE L2M	(527 127)		50,00	(92 560)
SAS WHAT	(673 529)		50,00	(20 896)
SCI COTONNIERE	119 961		50,00	74 873
SAS CHR 2LM	1 317 876		50,00	701 153
SAS PALMIER	222 958		50,00	126 436
SAS HOLDING L2M	2 694 920		50,00	764 697
SCI LE GRAND LARGE	4 631		50,00	4 009
SC DDC2	443 340		49,90	40 000
SCI LPR	21 510		49,80	16 915
SC LE M	5 496 135		49,00	(124 243)
SCI ZOLA	36 526		47,50	(86)
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Filiales et participations

31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1. Filiales (Plus de 50 %)			
2. Participations (10 à 50 %)			
SCI LES MURS DES 4 VENTS	4 757	40,00	4 593
SCI POLE D'ACTIVITE	159 782	37,50	158 782
SCI SAINT DOMINIQUE	265 980	33,33	43 950
SC O BURO	592 086	34,00	13 787
SC LES PORTES DE SOULA	507 516	25,00	41 060
SC LES PORTES DE BADUEL	626 805	25,00	66 981
SC DEGRAD	1 784 966	50,00	166 410
B. Renseignements globaux			
1. Filiales non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			

--

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Cautions Jean-Philippe LE MOIGNE emprunt 110 000€		74 987
Cautions Jean-Philippe LE MOIGNE emprunt 153 900€		104 122
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	420 000	170 494
PRET CIC - SCI LE CARRE - Cautions Solidaire	140 000	
emprunt obligataire sas holding l2 m- Cautions solidaire	150 000	
	710 000	349 603
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	710 000	349 603
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

--

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
BPI GARANTIE	420 000	
Caution Jean- PHILIPPE LE MOIGNE emprunt 254 000		170 494
Totalisation	420 000	170 494

Annexe libre

Conformément à l'article 31 de la Loi de Finances 2021, la société a procédé à une réévaluation libre de ses actifs corporels et financiers dont le détail se trouve sur le tableau ci dessous.

Ces réévaluations découlent de revalorisations communiquées par le dirigeant des biens immobiliers détenues par les filiales de JPS. Comptablement, ces réévaluations sont venues augmenter les titres de participation en contrepartie des capitaux propres.

SUIVI DES ECARTS DE REEVALUATION DES IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES AU 31/12/2024

Sociétés	Forme Juridique	QP Détenue par JPS	Valeurs titres à l'actif	Valeur économique des parts	Réévaluation de l'actif chez JPS
BOIS PLAGE	SCI	50,00%	500	50 817	41 111
LPR	SCI	49,80%	249	198 083	160 116
COTONNIERE	SCI	50,00%	15 450	560 357	518 005
DDC2	SCI	49,90%	499	404 454	746 805
POLE D'ACTIVITE	SCI	37,50%	375	570 265	403 119
SAINT DOMINIQUE	SCI	33,33%	6 186	307 657	267 972
DU QUAI	SCI	0,07%	1	102	308
FEU VERT	SCI	51,00%	510	454 766	345 818
LA VIGIE DU ROBERT	SCI	0,07%	1	308	253
CLOS SAINT JEAN	SC	0,10%	1	464	198
LBI	SCI	50,10%	501	133 170	104 645
BREMAUDIERES L2M	SCI	50,00%	6 500	456 727	452 881
COMTESSE	SCI	51,00%	510	63 889	50 749
TOTAL			31 283	3 202 060	3 091 982

Annexe libre 2

Note explicative – Apport en nature de titres dans le cadre du régime de faveur

(article 210 B CGI)

Au cours de l'exercice, la société a procédé à un apport en nature de titres qu'elle détenait dans la société Guyane Conseil Immobilier au profit de la société Holding L2M, également soumise à l'impôt sur les sociétés.

Cette opération a été réalisée dans le cadre du régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts. Elle a consisté en l'apport de titres de participation pour leur **valeur comptable de**

87 500 €, sans constatation de plus-value, conformément aux dispositions comptables et fiscales en vigueur.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- **Nature de l'opération** : Apport en nature de titres de participation
- **Société bénéficiaire de l'apport** : Holding L2M
- **Valeur comptable des titres apportés** : 87 500 €
- **Valeur nominale des titres reçus en échange** : 250 €
- **Traitement comptable** : Les titres reçus ont été inscrits à leur valeur comptable, soit 87 500 €, sans incidence sur le résultat, conformément à la règle de continuité des valeurs comptables.

La société apporteuse s'est engagée à **conserver les titres reçus pendant une durée minimale de trois ans** à compter de la date de l'opération, en application de l'article 210 B du CGI.



Jean-Luc **PELLISSIER TANON**

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes

Accompagnement durable de l'entrepreneur



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

HOLDING JPS

40B avenue Sainte Rita
97354 REMIRE MONTJOLY



jl.pellissiertanon@free.fr

2 bis le Ponto - 22680 Binic – Etables sur Mer - Tél : 06 66 61 76 21

EIRL inscrit aux tableaux de l'Ordre des Experts Comptables de Bretagne & de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Rennes

SIRET : 492 564 562 00048 - RSEIRL St Brieuc - Intracommunautaire : FR63492564562

A l'associé unique

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS HOLDING JPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Pour asseoir notre opinion, nous avons notamment travaillé sur les dépréciations potentielles des titres de participation et des créances liées.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion (la société en est exonéré) et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels qui vous ont été adressés.

Pour information, pour des raisons matérielles, notre rapport n'a pas pu être déposé au Siège dans les délais prévus par la loi.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Etables sur Mer le 22 juin 2026

Jean-Luc Pellissier Tanon

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 281 284	446 903	1 834 381	1 967 021
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	87 314		87 314	87 314
	Constructions	801 654	195 971	605 682	647 192
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	56 237	9 329	46 908	1 117
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	3 705 974	155 925	3 550 049	3 771 675
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	51		51	50
	Prêts	660 000		660 000	
	Autres immobilisations financières	35 000		35 000	
Total de l'actif immobilisé (III)		7 627 514	808 128	6 819 386	6 474 370
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	276 798		276 798	40 527
	Autres créances	4 459 236	190 000	4 269 236	3 280 023
	Charges constatées d'avance	1 235		1 235	1 010
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	751 593		751 593	8 413
Total de l'actif circulant (IV)		5 488 863	190 000	5 298 863	3 329 973
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		13 116 377	998 128	12 118 249	9 804 343

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

35 000

(2) dont créances à moins d'un an

4 772 270

3 327 251

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 183 000	183 000	183 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 091 982	3 091 982
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	18 300	18 300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 002 573	1 558 085
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	600 470	444 488
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)		5 896 325	5 295 855
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
Total des autres fonds propres (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions (III)			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 534 989	835 643
	Emprunts et dettes financières divers (2)	2 482 918	1 473 701
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 365	79 453
	Dettes fiscales et sociales	145 821	155 016
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 961 831	1 964 676
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)		6 221 924	4 508 488
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)		12 118 249	9 804 343
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		4 139 823	3 773 873
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	485 476		485 476	698 396
	Montant net du chiffre d'affaires	485 476		485 476	698 396
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			5 690	20 790
	Autres produits			448	8
	Total des produits d'exploitation (1)			491 614	719 194
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			127 165	123 753
	Impôts, taxes et versements assimilés			9 042	4 575
	Salaires et traitements			95 114	94 600
	Charges sociales du personnel			38 402	37 680
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			179 359	176 311
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			310	1
	Total des charges d'exploitation (2)			449 391	436 921
RESULTAT D'EXPLOITATION				42 223	282 273

Compte de Résultat

Suite

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		42 223	282 273
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	95 589	158 022
	Perte supportée ou bénéfice transféré	7 096	
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	58 113	3 333
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	145 786	173 542
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	500	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 228 846	
Total des produits financiers		1 433 244	176 876
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	195 925	
	Intérêts et charges assimilées (4)	58 974	41 970
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	595 300	
Total des charges financières		850 199	41 970
RESULTAT FINANCIER		583 045	134 905
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		713 761	575 200
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		23 962
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		23 962
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		620
	Sur opérations en capital		23 944
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		278
	Total des charges exceptionnelles		24 842
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(880)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		113 291	129 832
TOTAL DES PRODUITS		2 020 447	1 078 053
TOTAL DES CHARGES		1 419 977	633 565
RESULTAT DE L'EXERCICE		600 470	444 488

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

L'ANNEXE DE VOS COMPTES ANNUELS

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, des règlements relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général (PCG 2005) et des règlements de l'ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et 2023-03 du 7 juillet 2023, consacrés à la modernisation des états financiers, applicables à la clôture de l'exercice, et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 12 118 249 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 020 447 euros et un total charges de 1 419 977 euros, dégageant ainsi un résultat de 600 470 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les usufruits sont amortis sur leur durée juridique, soit sur une durée de 15 ans ET 18 ans.

Règles et Méthodes Comptables

Test de valeur sur les titres de participation :

La valeur des titres de participation détenus dans les filiales fait l'objet de test en appliquant la méthode de l'actif net comptable corrigé.

Ce qui permet de déterminer des plus ou moins values latentes à l'actif des filiales.

En cas de moins value, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

Il en est de même pour les avances faites aux filiales.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Précisions sur les quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun

La SAS HOLDING JPS détient des titres de participations de filiales à l'impôt sur le revenu, dites sociétés transparentes.

Le résultat fiscal de ces filiales est réintégré fiscalement (et extra-comptablement) chez HOLDING JPS la même année qu'il est réalisé par la filiale. Ces filiales sont ainsi fiscalisées chez HOLDING JPS au prorata du capital détenu par HOLDING JPS.

Comptablement, les résultats des filiales ne sont intégrés dans HOLDING JPS que si l'assemblée générale d'approbation des comptes affecte le résultat de la filiale au compte courant d'associé. Ainsi, le résultat des filiales n'est pas toujours constaté comptablement chez la société mère. Lorsqu'il est constaté, il l'est avec un décalage d'un exercice par rapport au résultat fiscal si les périodes d'exercice coïncident.

Engagements en matière de retraite

Règles et Méthodes Comptables

Les provisions pour engagement de retraite ne sont pas valorisées car non significatives. Elles ne sont donc pas constatées dans les comptes sociaux.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, Holding JPS présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	2 281 284		8 336		8 336	2 281 284
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 281 284		8 336		8 336	2 281 284
CORPORELLES	Terrains	87 314					87 314
	Constructions sur sol propre	801 654					801 654
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			110 000		59 000	51 000
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 237		66 716		66 716	5 237
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	894 205		176 716		125 716	945 205
FINANCIERES	Participations	3 922 175		381 994		598 195	3 705 974
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	50		1			51
	Prêts et autres immobilisations financières			695 000			695 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 922 225		1 076 995		598 195	4 401 025
TOTAL		7 097 714		1 262 047		732 247	7 627 514

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			314 263	132 640		446 903
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			314 263	132 640		446 903
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			154 462	41 510		195 971
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport				4 278		4 278
Matériel de bureau, mobilier			4 120	931		5 051	
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			158 581	46 719		205 300	
TOTAL				472 844	179 359		652 203

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	150 500	5 925	500	155 925
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	5 690	190 000	5 690	190 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	156 190	195 925	6 190	345 925
	TOTAL GENERAL	156 190	195 925	6 190	345 925
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		195 925	5 690 500	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

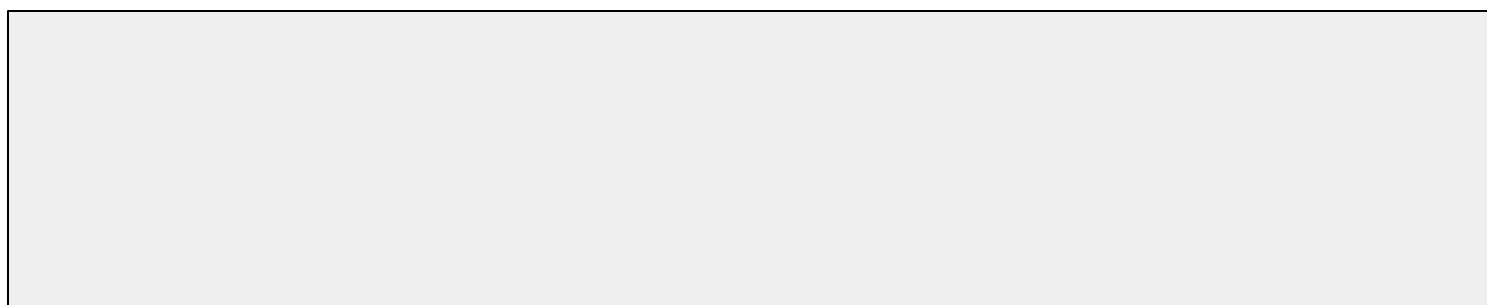
Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	660 000		660 000
	Autres immobilisations financières	35 000	35 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	276 798	276 798	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 740	1 740	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	4 443 497	4 443 497	
	Débiteurs divers	14 000	14 000	
	Charges constatées d'avance	1 235	1 235	
TOTAL DES CREANCES		5 432 270	4 772 270	660 000
Prêts accordés en cours d'exercice		660 000		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	38 932	38 932		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 496 058	107 994	747 284	640 780
	Emprunts et dettes financières divers	694 038		694 038	
	Fournisseurs et comptes rattachés	96 365	96 365		
	Personnel et comptes rattachés	2 962	2 962		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 794	18 794		
	Impôts sur les bénéfices	82 482	82 482		
	Taxes sur la valeur ajoutée	36 525	36 525		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 058	5 058		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 961 831	1 961 831		
	Groupe et associés	1 788 880	1 788 880		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		6 221 924	4 139 823	1 441 321	640 780
Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 068 299			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		96 611			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 193 303			

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		1 235	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		1 235	



Capital social

31/12/2025		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	18 300,00	10,0000	183 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	18 300,00	10,0000	183 000,00

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS OUEST SUPPORT	(3 792)	100,00	(903)	
SAS LES DEUX RIVES	14 548	100,00	(1 124)	
SC ACIGNE	(87 010)	99,99	(22 122)	
SCI LE CARRE	(34 037)	70,00	(809)	
SAS L2M CONSEIL	259 686	60,00	73 864	
SAS MERLUBERLU	345 580	51,00	134 406	
SCI FEU VERT	77 464	51,00	110 766	
SAS LA CHAUMIERE	(381 914)	51,00	(64 668)	
SCI COMTESSE	3 901	51,00	(11 084)	
LBI	17 574	50,10	9 613	
SAS RESTO LMS	638 430	59,00	(3 990)	
2. Participations (10 à 50 %)				
SCV BALATA "EN LIQUIDATION"	(10 101)	50,00	(11 101)	
SCI LA CALE	(2 754)	50,00	1 050	
SC BAT STOCK MARONI	(41 227)	49,00	(41 327)	
SCI BOIS PLAGE L2M	4 443	50,00	(4 410)	
SCI BREMAUDIERE L2M	(527 127)	50,00	(92 560)	
SAS WHAT	(673 529)	50,00	(20 896)	
SCI COTONNIERE	119 961	50,00	74 873	
SAS CHR 2LM	1 317 876	50,00	701 153	
SAS PALMIER	222 958	50,00	126 436	
SAS HOLDING L2M	2 694 920	50,00	764 697	
SCI LE GRAND LARGE	4 631	50,00	4 009	
SC DDC2	443 340	49,90	40 000	
SCI LPR	21 510	49,80	16 915	
SC LE M	5 496 135	49,00	(124 243)	
SCI ZOLA	36 526	47,50	(86)	
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
SCI LES MURS DES 4 VENTS		4 757	40,00	4 593
SCI POLE D'ACTIVITE		159 782	37,50	158 782
SCI SAINT DOMINIQUE		265 980	33,33	43 950
SC O BURO		592 086	34,00	13 787
SC LES PORTES DE SOULA		507 516	25,00	41 060
SC LES PORTES DE BADUEL		626 805	25,00	66 981
SC DEGRAD		1 784 966	50,00	166 410
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Cauton Jean-Philippe LE MOIGNE emprunt 110 000€ Cauton Jean-Philippe LE MOIGNE emprunt 153 900€ Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties PRET CIC - SCI LE CARRE - Cauton Solidaire emprunt obligataire sas holding l2 m- Cauton solidaire		420 000 140 000 150 000 710 000	74 987 104 122 170 494 349 603
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		710 000	349 603
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

--

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
BPI GARANTIE	420 000	
Caution Jean- PHILIPPE LE MOIGNE emprunt 254 000		170 494
Totalisation	420 000	170 494

Annexe libre

Conformément à l'article 31 de la Loi de Finances 2021, la société a procédé à une réévaluation libre de ses actifs corporels et financiers dont le détail se trouve sur le tableau ci dessous.

Ces réévaluations découlent de revalorisations communiquées par le dirigeant des biens immobiliers détenues par les filiales de JPS. Comptablement, ces réévaluations sont venues augmenter les titres de participation en contrepartie des capitaux propres.

SUIVI DES ECARTS DE REEVALUATION DES IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES AU 31/12/2024

Sociétés	Forme Juridique	QP Détenue par JPS	Valeurs titres à l'actif	Valeur économique des parts	Réévaluation de l'actif chez JPS
BOIS PLAGE	SCI	50,00%	500	50 817	41 111
LPR	SCI	49,80%	249	198 083	160 116
COTONNIERE	SCI	50,00%	15 450	560 357	518 005
DDC2	SCI	49,90%	499	404 454	746 805
POLE D'ACTIVITE	SCI	37,50%	375	570 265	403 119
SAINT DOMINIQUE	SCI	33,33%	6 186	307 657	267 972
DU QUAI	SCI	0,07%	1	102	308
FEU VERT	SCI	51,00%	510	454 766	345 818
LA VIGIE DU ROBERT	SCI	0,07%	1	308	253
CLOS SAINT JEAN	SC	0,10%	1	464	198
LBI	SCI	50,10%	501	133 170	104 645
BREMAUDIERS L2M	SCI	50,00%	6 500	456 727	452 881
COMTESSE	SCI	51,00%	510	63 889	50 749
TOTAL			31 283	3 202 060	3 091 982

Annexe libre 2

Note explicative – Apport en nature de titres dans le cadre du régime de faveur

(article 210 B CGI)

Au cours de l'exercice, la société a procédé à un apport en nature de titres qu'elle détenait dans la société Guyane Conseil Immobilier au profit de la société Holding L2M, également soumise à l'impôt sur les sociétés.

Cette opération a été réalisée dans le cadre du régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts. Elle a consisté en l'apport de titres de participation pour leur valeur comptable de 87 500 €, sans constatation de plus-value, conformément aux dispositions comptables et fiscales en vigueur.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- Nature de l'opération : Apport en nature de titres de participation
- Société bénéficiaire de l'apport : Holding L2M
- Valeur comptable des titres apportés : 87 500 €
- Valeur nominale des titres reçus en échange : 250 €
- Traitement comptable : Les titres reçus ont été inscrits à leur valeur comptable, soit 87 500 €, sans incidence sur le résultat, conformément à la règle de continuité des valeurs comptables.

La société apporteuse s'est engagée à conserver les titres reçus pendant une durée minimale de trois ans à compter de la date de l'opération, en application de l'article 210 B du CGI.